Assemblée générale 2020
Ligue Auvergne Rhône Alpes d'Aéromodélisme
LAM AURA

Samedi 18 janvier 2020 Vindry /Turdine (69490)

Bienvenue

- à tous
- aux nouveaux présidents de club

Vœux

Remerciements

Disparitions

Ordre du jour

- Rapport Moral
- Point sur la saison écoulée
- Bilan 2019 des formations
- Rapport Financier
- Rapport du vérificateur des comptes
- Délibération, Quitus
- Plan d’actions 2020
- Point sur les espaces aériens
- Budget prévisionnel 2020
- Vote

Ordre du jour (suite)

- Nomination vérificateurs aux comptes
- Election ou nomination membres sur postes vacants (médecin, jeune – 26 ans) ou démissionnaires (délégué départemental 01, 63 (et son adjoint))
- Recherche d’un responsable communication pour la LAM
- Agréments nouveaux clubs, adhésions, radiations
- Réponses aux questions des clubs
- Rapport des activités sportives par les correspondants de catégories
- Date et lieu de la prochaine AG
- Remise des aides aux compétiteurs de moins de 18 ans pour leurs résultats sportifs 2019
- Remise des dotations aux clubs

Rapport Moral 2019 : Effectifs saison 2018 – 2019

2961 licenciés, dont 353 nouveaux licenciés soit 12 % des licences

3078 sur la saison précédente, soit – 117 licences

3173 sur la saison -2, soit – 95 licences

	Création	Renouvellement	Total	
Libelle	Total créer	Total renouv.	Total	
Total cadets	98	96	194	7%
Total juniors	21	94	115	4%
Total Adultes	234	2418	2652	90%
Total	353	2608	2961	

- 98% hommes , 2% femmes : inchangé
- 42 % de l’effectif a + 60 ans, âge moyen = 51 ans

Rapport Moral 2019 : Effectifs saison 2018 – 2019

			TOTAL	%
Compétition	Cadet	9	162	5%
	Junior 1	8		
	Junior 2	3		
	Adulte	142		
Encadrement	Adulte	52	52	2%
Loisir	Cadet	185	2747	93%
	Junior 1	73		
	Junior 2	31		
	Adulte	2458		

Rapport Moral 2019 : Effectifs saison 2018 – 2019

104 clubs

Statistiques incomplètes sur les clubs : les membres associés ne sont pas accessibles via la base fédérale

	Nbre clubs
Moins de 10 licenciés	20
De 10 à 50 licenciés	73
De 50 à 100 licenciés	7
Plus de 100 licenciés	4

Rapport Moral 2019

Fonctionnement Ligue :

Louis Didier : élu au comité directeur à l'AG de janvier 2019, devient vice président.

Plus spécialement en charge des dotations pour la formation des jeunes et supervise les manifestations.

Thierry Borissoff : vice président délégué : activités QPDD, ailes, brevets Centres de formation agréés

Démission du délégué départemental 63 et son adjoint

3 réunions plénières du CODIR,

Réunions de bureau régulières par Skype

Les 2 postes vacants au bureau (médecin et <26 ans) font défaut.

Rapport Moral 2019 : rappel des grands chantiers

- Objectifs Fédéraux:
  - Les clubs (les terrains)
  - Attirer, former et fidéliser les jeunes
  - Initiation à la compétition
  - Le handicap
  - Accueillir toutes les pratiques.
- Le Projet Associatif LAMAURA (valable 4 ans, diffusé à la région)
  - Développement vers Handicapés, Féminines, Seniors et Jeunes
  - Toutes les catégories
  - Construction et pilotage
  - La compétition
  - Les terrains

Rapport Moral 2019 : Attirer et former de nouveaux pratiquants - Accueil et Formation

Dotations par **la LAM** pour la formation et pour l'initiation à la compétition :

- 35 clubs seront dotés lors de cette AG…
- **Peu de projets soumis par les clubs : pour les écoles de construction, si besoin de matériel, soumettre des devis**
- Résultat améliorables : 18 ailes et 20 licences compétition (cadet + juniors)
- 37 passeports

Dotations par **la FFAM** : 17 clubs ont été dotés courant 3 eme trimestre

Bilan 2019 des formations : Synthèse saison 2018-2019

Département	QPDD	Ailes	Brevets	Passeports	CATIA	QFIA	QFMA	DFEA	RCSAM
01	**10**		**6**	**15**		4	**1**		
03									**3**
07									
15									
26	**4**			**1**		**1**			
38	**3**	**5**	**13**	**8**					
42	**7**	**4**	**5**						
43	**2**		**1**						
63	**5**	**1**	**7**			**3**	**1**		
69	**14**	**7**	**9**			**3**	**2**		**1**
73	**5**		**1**						
74	**8**	**1**	**5**	**13**		**1**	**0**		**1**
Total	**58**	**18**	**47**	**37**	**0**	**12**	**4**	**0**	**5**
Rappel saison -1	*66*	*11*	*64*	*30*	*5*	*22*	*8*	*2*	*0*
Rappel saison -2	*97*	*13*	*129*	*34*	*2*	*7*	*0*	*1*	*2*

Bilan 2019 des formations

Ailes , brevets

- Ailes : 18 *(pas de rotor)*

Bronze	**13**
Argent	**3**
Or	**2**

- Brevets : 47 *(36 A, 7 B, 4 C)*

Avion	**25**
Planeur	**17**
Hélico	**5**
Vol libre	**0**

QPDD = 58

QPDD : 9 départements /12		N1	N2
Avion	37	19	18
planeur	10	10	0
hélicoptère	5	4	1
Multi Rotor	3	3	0
jet	3	0	3

Bilan 2019 des formations

Synthèse saison 2018-2019 :

- Formation dirigeants organisée par la FFAM en octobre
- 1 session de formation à l'utilisation du Notaumatic en novembre à Arbent
- 1 Formation de juges Maquettes à Jonage en septembre
- 1 session de formation examinateurs QPDD en avril
- Formation moteurs en novembre: 2 groupes de 36 personnes

Bilan 2019 des formations: clubs labellisés

Rappelons une fois de plus que les clubs doivent envoyer leur rapport annuel (avant 31/12 année N) pour maintenir leur label !

N° Club	Nom structure	N° CDAM	Type de label	Etat	Compte rendu
0514	AEROMODEL CLUB FOREZIEN	CDAM042	Centre de formation		Non
1261	AERO CLUB LES VANNEAUX	CDAM042	Centre de formation	Validé	Oui
0224	CLUB MODELISTE DU PAYS DE GEX	DEPT001	Centre de formation		Non
0117	MODELE CLUB DE HAUTE AUVERGNE	DEPT015	Centre de formation	Validé	Oui
0036	M. A. M. LES NOUGATS VOLANTS	DEPT026	Centre de formation	Validé	Oui
1633	AERO MODELE CLUB DU ROYANS	DEPT026	Centre de formation	Validé	Oui
0322	COLOMBE MODEL CLUB	DEPT038	Centre de formation	Validé	Oui
0544	VOL LIBRE	DEPT038	Centre de formation	Validé	Oui
0981	CLUB AEROMODELISTE LES BUSARDS	DEPT038	Centre de formation	Validé	Oui
1547	AEROMODELISME DE LA VALLEE DE LA VEYRE	DEPT063	Centre de formation	Validé	Oui
0035	AEROMODELES CLUB DU RHONE	DEPT069	Centre de formation	Validé	Oui
0052	MODELISME CLUB JONAGEOIS	DEPT069	Centre de formation	Validé	Oui
0499	C. A. DE MARCY SAVIGNY	DEPT069	Centre de formation	Validé	Oui
0287	F. A. DU QUARTIER DE LA LIBERTE	DEPT073	Centre de formation		Non
0475	M. C. ROUSSILLONNAIS AGNITAIRE	DEPT038	Centre de formation	Provisoire	Oui

Bilan 2019 des formations

Capacité de formation de la LAM :

	DFEA	QFMA	QFIA	TOTAL
Qualifications pour la LAM AURA	6	32	301	339
Qualifications dans les clubs agréés centre de formation	5	19	87	111
	83%	59%	29%	33%

Conclusion : les qualifications acquises sont sous employées et des clubs pourraient facilement obtenir leur agrément.

Il est rappelé qu'un club agréé centre de formation, acquiert des points dans son bilan FFAM , donc des € dans sa prime de bilan.

Bilan 2019 : Présentations publiques, compétitions, journées initiation organisées en AURA

département	Présentation publique	Journées initiation au vol / stages découverte pilotage	compétition fédérale (Catégories concernées)	
01	2		5	F3K, F3A, F3P, E7, F9U
03	1	3	2	F9U
07				
15	1			
26		3	3	E7, F3F
38	1	4	9	F3F, VLibre ext., E7, F3P
42			2	VCC (F2B, F2G)
43				
63	4	1	6	F3F, F3P, F3A, F3B, F5J, Racers
69	3	5	4	E7, F5J, maquettes
73	1			
74	2	1	5	F3P, F9U, VLibre int.
Total	15	17	36	

Bilan 2019 : Présentations publiques, compétitions, journées initiation organisées en AURA

Nous remercions chaudement tous les clubs organisateurs

Le travail des bénévoles

L'audace du risque financier

La rigueur nécessaire à en assurer la sécurité.

2 championnats de france organisés en Région en 2019 :

F3Q (vol à voile remorqué) par Model club du Val d'Allier et F3F (vol de pente, organisé par ANEG)

Nous avons dû annuler notre participation à la Coupe Icare dès le printemps, suite à la construction d'une digue de retenue d'eau en travers du terrrain utilisé comme piste pour nos présentations (et en l'absence de solution de repli)

Espaces aériens bilan 2019

- Sera traité avec la présentation espaces aériens 2020

Rapport Financier : Compte de résultat au 31/12/2019

- **En préambule, l'assemblée générale est informée de la démission du trésorier en date du 17 janvier 2020**
- **Les comptes 2019 n'ont pu être examinés et approuvés par les vérificateurs aux comptes nommés l'an dernier : J. Girodet et F. Cordet.**
- **Les chiffres ci-après sont susceptibles d'être corrigés dans leur répartition par type de dépense / recette (comptabilité analytique).**
- **Le trésorier de la FFAM a été informé de la situation et une copie du fichier des comptes 2019 lui a été remise.**
- **Un appel à candidats pour assurer le poste de trésorier est lancé**

Rapport Financier : Compte de résultat au 31/12/2019

DEPENSES	2019		RECETTES	2019
ACHATS (dont 2018 payés en 2019)	*17 729*		*Rétrocessions*	*500*
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	*881*		*Apports CDAM 03*	*1 256*
SERVICES EXTERIEURS	*180*		*Apports FFAM*	*8 307*
COLLOQUES, SEMINAIRES, CONFERENCES	*484*		*Apports Divers (Icare)*	*2 065*
DEPLACEMENTS MISSIONS RECEPTIONS	*2 179*		*Subvention Région 2018*	*13 110*
SERVICES BANCAIRES	*181*		*Divers*	*118*
FORMATION	*1402*		*Recettes hors dons*	*24 100*
SUBVENTIONS	*8775*		*Résultat de l'exercice*	*- 7 712*
Dépenses hors dons	*31 812*			
Frais de mission (dons)	*6621*		*Dons*	*6 621*
Banque au 31 Décembre 2018	*37 329*		*Banque au 31 Décembre 2019*	*29 618*
Variation - 7712				

Rapport Financier : Bilan 31/12/2019

Opérations engagées en 2019 pas encore débitées au 31 Décembre 2019

2761 euros

Trésorerie de départ réellement disponible sur 2020

29 618 – 2760 =

26 858 euros

Soit une diminution de ***10 471 euros***

Rappel de l'objectif : garder au maximum une année de fonctionnement au 1er Janvier

Rapport Financier: Stocks.

A l’issue de cette réunion et de la remise des dotations aux clubs pour écolage, il nous restera en stock une dizaine de Easyglider et de Turbobeaver

Nous pourrons faire face à la saison 2020 malgré des ressources prévues en baisse.

Délibération, Quitus

- Délibération
- Quitus sur le rapport moral
- Quitus rapport financier **=>** **sans objet, comptes non vérifiés**

Plan d’actions 2020 : ORIENTATIONS de la FFAM

Nous avons déjà évoqué les orientations à venir dans le bilan de l’année 2019
Nous continuerons donc à encourager les clubs à attirer de nouveaux licenciés aussi bien dans vos ateliers que dans les écoles de pilotage

Nous encouragerons toute proposition visant à attirer des féminines

Les formations seront poursuivies et en particulier les formations techniques très appréciées des pratiquants
Une formation sur le logiciel comptable préconisé par la FFAM sera proposée aux clubs

Enfin nous travaillerons à solliciter d’autres sources de financement

Plan d’actions 2020 : Aéromodélisme filière de vocations aéronautiques

S’il y a réduction du financement venant de nos sources habituelles, il y a l’opportunité de solliciter l’industrie aéronautique, en se présentant comme filière de formation.

L’industrie aéronautique a d’ores et déjà exprimé l’énorme besoin en ressources humaines à trouver en France pour faire face à la demande, pour les années à venir, et cela à tous les niveaux d’expertise.

Il en est de-même pour les besoins en pilotes.

Cela ne peut que nous encourager à développer les activités de construction et d’écolage.

Philippe Villard vous parlera en fin de comité de ce qu’il a mis en place pour les ateliers « Fab lab ».

Afin d’alimenter les caisses pour nous aider à développer la filière nous devons nous tourner vers des aides venant de l’industrie aéronautique.

Cela demande une approche très différente de celle des subventions étatiques et ce chantier est à démarrer dès cette année.

J’en profite pour demander aux clubs de nous aider à construire les dossiers de présentation en nous rapportant des éléments comme le nombre de jeunes passé par leurs mains et ayant rejoint soit l’industrie aéronautique soit le métier de pilote ou de mécanicien dans l’armée ou l’aviation civile.

Merci d’avance pour cette contribution.

Plan d’actions 2020 : Région AURA

Subventions aux manifestations et aménagement équipements sportifs

- Lors du lancement de la campagne 2020 de la politique sportive régionale, l’accent a été mis sur les subventions apportées directement aux clubs pour leurs équipements sportifs et aussi pour aider les manifestations.
- Or les Ligues sont chargée de transmettre le message à leurs clubs pour les inciter à faire les demandes en direct mais sont tenues en dehors du circuit pour les décisions d’attribution.
- La région a clairement exprimé l’objectif de monter le pourcentage actuel de l’ordre de 15% de clubs ayant établi un lien direct avec la région pour leurs demandes de subvention, à plus de 50%
- **La région a annoncé qu'elle préparait un tutoriel pour aider les clubs à se connecter sur le portail. Nous vous le communiquerons dès réception**

Plan d’actions 2020 :

Présentation de Ph Villard

Une journée d’échanges est prévue le 29 février 2020

Espaces aériens bilan 2020

	Réunions CCRAGALS		
	2018	2019	TOTAL
	AIP validés	AIP Validés	
Création de terrains	3	4	7
Modification du volume de vol de terrain	2	1	3
déplacement de terrain	1	1	2
Création de pentes	14		14
Création de terrain Hélico ,Drônes	1		1

CCRAGALS Mars 2019	
escadron 03(Echassière)	9717
VOL LIBRE('Pontcharra)	9718
les Vanneaux'S (ST Etienne du Bouthéon)	9699
Chatel Guyon	9714
Grandelles	9716
CCRAGALS Octobre 2019	
AMVG	9587

41 demandes d'espaces aérien à titre temporaire en 2018

25 demandes d'espaces aérien à titre temporaire en 2019

Plan d’actions 2020 : espaces aériens

5.2. Hauteurs maximales de vol[1]

Les aéronefs télépilotés ne doivent pas être utilisés à une hauteur supérieure à **150 mètres** au-dessus du sol ou de l’eau.

Survol des obstacles artificiels

Il est toutefois possible de survoler les obstacles artificiels de plus de 100 m de hauteur, sous réserve de ne pas dépasser 50 m au-dessus de cet obstacle.

Des hauteurs maximales **réduites** sont définies au voisinage des aérodromes et dans les zones de vol basse hauteur des aéronefs militaires :

- Au voisinage des aérodromes, le vol est interdit dans un volume dont la forme et la dimension dépendent de la nature de l’aérodrome et de la longueur de la piste.

  Exemple de restrictions (cas d’une piste de moins de 1200m non équipée de procédures aux instruments) :

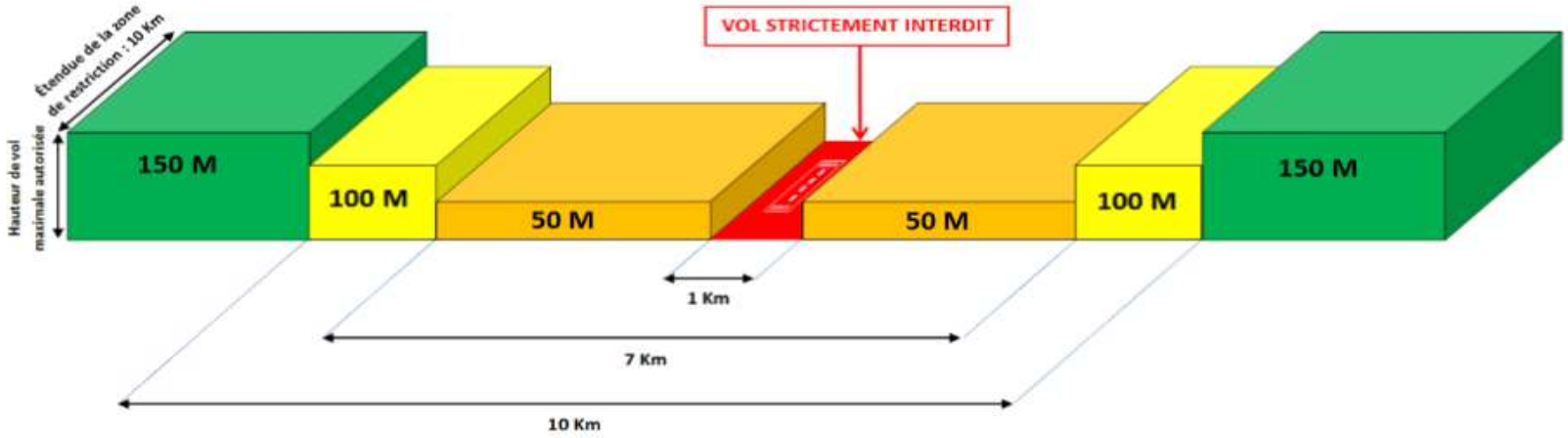

Plan d’actions 2020 : espaces aériens

Mais alors qu’en est-il des dispositifs de signalement sonore et lumineux ?

<u>Mise à jour : 20 novembre 2018</u>

- En ce qui concerne le signalement lumineux, les textes ne sont pas encore sortis. Ils sortiront certainement courant 2019 avec application fin de la même année.

Ils ne concerneront que les vols d’aéromodèles effectués de nuit, vols qui rappelons-le sont interdits sauf dérogations.

- En ce qui concerne le signalement sonore, cette disposition ne sera certainement pas appliquée étant considérée comme contreproductive en matière de sécurité.

Plan d’actions 2020 : espaces aériens

La loi parlait de dispositifs de limitation de capacités pour nos aéromodèles. Qu’en est-il ?

<u>Mise à jour : 20 novembre 2018</u>

- La meilleure limitation de capacité dans le cas du vol à vue reste la vue du pilote, en conséquence, après de longues discussions les textes portant dispositions pour cette partie de la loi ont été rédigés afin de tenir compte de notre proposition.

Les aéromodèles pilotés à vue n’ont nullement besoin de limiteurs de capacité (embarqués ou non).

Plan d’actions 2020 : espaces aériens

En résumé, quelles sont les vraies contraintes de la loi ?

Mise à jour : 20 novembre 2019

1. Si la pratique de l’aéromodélisme est effectuée sur un site de vol déclaré à la DGAC - y compris s’il s’agit d’un site de vol de pente – la loi et ses textes d’application fixent deux contraintes :
   - suivi d'une formation (21000 , FFAM 6000 DGAC 15000)
   - enregistrement de chaque aéromodèle.(90000)
   - **Nota: ASCO Modane , Centre Léo Lagrange, Club aéronautique du Bugey, AMC Ouest Lyonnais devront mettre un dispositif de signalement electronique**
2. Si la pratique de l’aéromodélisme est effectuée hors site de vol déclaré à la DGAC, les télépilotes qui utiliseront des aéromodèles d'une masse supérieure aux seuils définis par voie réglementaire auront trois obligations à respecter :
   - suivi d'une formation,
   - enregistrement de chaque aéromodèle,
   - emport sur chaque aéromodèle d'un dispositif de signalement électronique.

Plan d’actions 2020 : espaces aériens

Ministère de la transition écologique et solidaire

L'obligation de signalement lumineux ne porte que sur les aéronefs volant de nuit : les échéances d'application sont identiques à celles du signalement électronique.

Sont exemptés de ces obligations les aéronefs sans personne à bord utilisés dans un cadre de loisir, par un télépilote membre d'une association affiliée à la FFAM ou à l'UFOLEP, sur certains sites d'aéromodélisme qui ouvriront droit à exemption. La liste de ces sites d'aéromodélisme sera prochainement publiée par arrêté interministériel. Sont également exemptés les aéronefs captifs ou tractés à partir de la surface du sol ou de l'eau.

Les caractéristiques techniques de ces signalements seront prochainement précisés dans un arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre chargé des communications électroniques.

Plan d’actions 2020 : espaces aériens

L’objectif ? Permettre aux forces de l’ordre de mieux suivre les évolutions des drones, visuellement ou à distance, par exemple pour détecter un appareil qui s’approcherait trop d’un site sensible (tel qu’une centrale nucléaire). Le projet de décret d’application de cette réforme, notifié vendredi 13 avril à la Commission européenne, montre toutefois que les services de renseignement ou même les douanes pourront avoir accès aux données émises par les drones équipés de tels dispositifs.

Toutes ces données pourront être utilisées, selon le projet de décret, « *à des fins d’enquêtes judiciaires, administratives ou de renseignement, et de statistiques par les personnes habilitées à cet effet* ». Une API a d'ailleurs été développée avec la Direction interministérielle au numérique (DINSIC), dans le cadre d'une start-up d'État, afin que les pouvoirs publics disposent d'une carte présentant en temps réel la présence de tous les drones survolant le territoire national

Plan d’actions 2020 : espaces aériens

Transmission des données de géolocalisation, de la vitesse…

Le Signaleur

Du décollage à l'atterrissage, chaque appareil devra envoyer aux pouvoirs publics les informations suivantes, éventuellement par le biais d’une application :

- Les coordonnées de la position géographique du drone et son altitude
- L’heure et la date de cette position géographique
- La route et la vitesse du drone
- Les coordonnées de la position géographique du point de décollage du drone
- Le numéro d’identification du dispositif de signalement électronique ou numérique

Plan d’actions 2020 : espaces aériens

Le dispositif de signalement électronique possède un numéro d’identification

unique.

Ce numéro peut être affecté dans Alpha tango à plusieurs aéromodèles de même caractéristique (plage de masse et type)

dans ce cas le pilote devra donc installer ce signaleur sur le model réduit qu’il veut faire voler.

Nous pouvons dans Alpha Tango affecter un signaleur par modèle pour éviter cette contrainte.

Les 4 club qui possèdent un terrain référencé(N° AIP) mais qui malgré tout sont contraints d'installer un signaleur sur leur modèle réduit, devront en fournir à leurs pilotes invités.

Plan d’actions 2020 : espaces aériens

Dans le cas d’une manifestation sur un terrain nécessitant un signaleur électronique :

Le club devra fournir un signaleur aux pilotes invités qui n’en possèdent pas.

Le pilote devra se connecter avec son téléphone sur son compte Alpha Tango et déclarer l’association signaleur aéromodèle.

A la fin de la manifestation

le pilote doit supprimer cette déclaration dans son compte Alpha Tango et rendre le signaleur au club .

celui-ci sera donc disponible pour un autre pilote.

Plan d’actions 2020 : espaces aériens

Ministère de la transition écologique et solidaire

Signalement électronique et lumineux

Le décret portant sur l'obligation d'emport de dispositifs de signalement électronique ou numérique et de dispositifs de signalement lumineux par les aéronefs sans personne à bord, obligation introduite par la loi drones de 2016, a été publié le 1er novembre 2019

- Site web de Legifrance.gouv.fr - Décret n° 2019-1114 du 30 octobre 2019 pris pour l'application de l'article L. 34-9-2 du code des postes et des communications électroniques

Les aéronefs sans personne à bord (drones et modèles réduits) d'une masse supérieure à 800 grammes devront émettre un signalement électronique à compter du 1er mai 2020. Toutefois, les aéronefs qui seront enregistrés avant le 30 avril 2020 disposeront d'un délai supplémentaire de six mois (1er novembre 2020) pour être en conformité.

Plan d’actions 2020 : espaces aériens

Si un pilote possède plusieurs avions doit il avoir un ou plusieurs signaleurs?

==> Pas forcément. Un pilote peut très bien avoir un seul et unique dispositif de signalement et le changer d’un avion à l’autre lors du vol en mettant à jour alpha tango.

Un même dispositif de signalement pourra à un instant t être enregistré sur plusieurs modèles de même caractéristique (plage de masse et type) et être Simplement basculé d’un modèle à l’autre.

Ce futur signaleur électronique existe t-il et quel sera environ son prix ?

==> Non pour le moment aucun dispositif n’existe.

Nous avons 5 addons que nous avons fait construire par un industriel dans le cadre d’une étude d’impact.

Ces addons sont actuellement en cours de tests pour s’assurer qu’il n’y a pas d’interférence avec les systèmes radio.

Plan d’actions 2020 : espaces aériens
Réponses aux questions des clubs

Club ASCO Modane (73)

N°1) Merci de nous rappeler ce qu’est un dispositif de signalement électronique, comment cela fonctionne t-il ?
Comment les services concourant à la sécurité, à la défense nationale, aux secours et aux douanes l’utilisent-ils : à distance ? sur site?
Comment les données émises sont-elles reçues ? (récepteur spécifique, Satellite?)
Les données sont elles mémorisées, par qui? Et surtout que va-t-on en faire ?

N°2) Cela peut-il fonctionner dans le fond d’une vallée comme c’est le cas pour notre site de vol de pente ?

N°3) Les « autorités » vont pouvoir localiser des « objets volants identifiés » mais certainement pas les « objets volants non identifiés » des malveillants, alors à quoi cela sert-il ???

Comment détecter un « malveillant » ? certainement pas avec ce dispositif dont il ne sera pas équipé!

N°4) Ou en est-on des masse, coût et date de mise à disponibilité de tels appareils ?

Plan d’actions 2020 : espaces aériens
Réponses aux questions des clubs

Club Aéromodélisme du Diois(26):

N°1) Concernant les transpondeurs qu’en est-il? Il semblerait que le décret soit en cours de finalisation, du moins en France.?

N°2) Notre club doit organiser des vols découvertes avec des personnes à mobilité reduite sur un terrain non répertorié, comment sommes nous assurés ?

Budget 2020

BUDGET LAMAURA 2020				
FRAIS CODIR	2 000,00		FEDERATION	10 000,00
MISSIONS	4 000,00		REGION	3 000,00
FOURNITURES	400,00		**Réserves**	**3 400,00**
AIDES AUX COMPETITEURS & PRIX	2 000,00			
AIDES AUX MANIFESTATIONS	2 000,00			
SUBV EQUIPEMNTS	3 000,00			
DOTATIONS (AIDES ET MATERIEL)	3 000,00			
	16 400,00			**16 400,00**

Approbation du budget 2020

Budget non voté puisque les comptes 2019 ne sont pas approuvés.

Cotisations

Cotisation des clubs à la LAM pour 2021 : (inchangé)
25€ (10 € la première année)

Cotisation des organismes agréés à la LAM pour 2021 : 100 €

Barêmes 2020

Barême 2020 des aides allouées par la Ligue aux compétiteurs licenciés en AURA au titre des résultats sportifs individuels cadets et juniors

✔ Championnat de France : « bonus km » 50 € si hors région.

Médaille d'Or 150 €

Médaille d'argent ou Bronze 100 €

Classé 50 €

✔ Compétition internationale FAI : équipier sélectionné en équipe de france, bonus + 50 euros si podium **(en individuel ou en équipe)**

Ch. du Monde : 200 €

Ch. D'Europe : 150 €

Autre compétition FAI comptant pour la coupe du Monde (plafonné à 2 concours): 100 € / concours

Barêmes 2020

<u>Compétitions Nationales :</u>

Barême 2020 des aides allouées par la Ligue aux clubs

✔ Ch. de France = 200 €

✔ Concours fédéral inscrit au calendrier FFAM : à discrétion du bureau de la ligue plafonné à 150 €.

✔ Critères d'attribution : promotion de la compétition auprès des jeunes

Clubs à jour de leur cotisation et présence aux AG indispensable.

Faire la demande AVANT la compétition et présenter un budget (recettes/dépenses prévisionnelles).

Versement subordonné à la présentation des comptes APRES le concours.

Barêmes 2020

Manifestations d'envergure

Barême 2020 des aides allouées par la Ligue aux clubs

1) Clubs à jour de leur cotisation et présence aux AG indispensable.

2) Faire la demande AVANT la manifestation et présenter un budget (recettes/dépenses prévisionnelles).

3) Versement subordonné à la présentation des comptes APRES la manifestation, et apporter la preuve que l'appel au public a été fait (arrêté préfectoral en ligne, articles de presse etc ..)

4) Montant à discrétion du bureau de la Ligue et au maximum 150 euros.

Barêmes 2020

Barême 2020 des montants autorisés pour notes de frais *(idem 2018, 2019)*

✔Motif : Déplacement pour mission pour la LAM AURA ou FFAM,

✔Qui : membres élus du CODIR, officiels QPDD et RCSAM (juges)

Indemnité km : 0,25 €/km (ou don)

Péages : au réél (sur justificatif)

Logement : 42 €

Repas : 20 €

✔Stagiaires (licenciés en AURA) d'une formation organisée par la ligue (dirigeants, formation juge ou examinateur QPDD): repas pris en charge par la ligue

✔Privilégier le « don en nature » en contrepartie de reçu fiscal

Votes

Cotisations

Barêmes

Nominations, Elections

- Nomination vérificateur des comptes

- Candidat au poste de Délégué Départemental 01 : David Bellec
- Candidat au poste de Délégué Départemental 63 :

aucun candidat déclaré à ce jour

- Candidat au poste réservé médecin : aucun candidat déclaré à ce jour
- Candidat au poste réservé jeune – 26 ans : aucun candidat déclaré à ce jour

Recherche d’un responsable communication pour la Ligue

Steeve Breyes du Comet Club s’est porté Candidat

Agréments nouveaux clubs, radiations

- N° 1682 : Le chêne Bleu (Ain)

- <u>Clubs radiés en 2019 (AG FFAM) :</u>

n° 1564 Bellenaves aéromodel club (03), n°1632 la ferme fpv (26), n° 0121 Aéroclub charles voisin (69), n°0523 club multimodélisme d'Anglefort (01)

- <u>Clubs inactifs en 2019 :</u>

Model club de la vidrezone (n° 0317) : 2018 et 2019

Ulmelec 42 (n° 1594) : 2019, dirigeant décédé

Franclens model club (n° 1649): 2019

Réponses aux questions des clubs

Valence Air modélisme (26):

N°1 : gestion des adhérents au club ayant une licence dans un autre club. On doit gérer sur papier alors que tous les autres membres sont gérés sur le site FFAM. Apporter une modification sur le site FFAM pour pouvoir gérer informatiquement?

N°2 : en cas d'annulation de rencontre pour cause de météo, annulation que l'on décrète le samedi après-midi pour le dimanche, nous perdons de l'argent. En cas de report au dimanche suivant, la rencontre se fait sans l'assurance. Conclusion : dans 50 % des cas on a pris une assurance pour rien, et on fait la rencontre sans assurance, alors que l'assurance a été réglée dans 100 % des cas.

Y-a-t-il un processus pour annuler et reporter l'assurance sur une autre date?

Réponses aux questions des clubs

Question posée par plusieurs clubs en cours d'année 2018 :

- *Règles d'assurance pour les clubs qui recoivent des modélistes étrangers, dont le pays n'a pas de convention avec la FFAM (Suisses, Italiens par ex).*

La question a été posée à la FFAM, en attente de réponse

Rapport d'activités des correspondants de catégories

Ces présentations seront disponibles sur le site internet de la LAM AURA

Catégorie	Correspondant	Catégorie	Correspondant
F3A	☒ Marc MONIN	F3K	Fred FILLIOL
F3P	☒ Fabien PONCET	**F4C**	☒ Jean Claude REQUET
F5B	Claude BEGUIN	F7A	Bernard ENTRESSANGLE
F5J	Michel MEYER	Racer	Jean Paul GIRONDE
Electro 7	Yannick MINISINI	**Vol circulaire**	Daniel JANAN
F3F	Pierre RONDEL	VGM	Frédéric CORDET
Vol libre	☒ Pierre CALVET	**Hydravion**	☒ Joël RISS

Date et lieu de la prochaine AG de la ligue

- L'AG de janvier 2021 sera une AG élective : renouvellement du Comité directeur : bureau et délégués départementaux

Le samedi 31 janvier 2021

- Propositions des clubs ?

Lieu à déterminer, aucune proposition formulée en séance

Remise des aides aux compétiteurs cadets et juniors au titre de leurs résultats sportifs 2019

Performances prises en compte :

- Championnats de France
- Compétitions enregistrées au calendrier FAI

		Place	Aide ligue	Bonus	Total
PONCET Lucas	Participation CDF F3P (nationale B et voltige en musique)	7	**50,00 €**	**50,00 €**	**100,00 €**
ZEFERINO Téo	Participation CDF F3P (nationale A)	3	**100,00 €**	**50,00 €**	**150,00 €**
CUTIVET Aurélien	Membre équipe de France aux CDM F5J	4 par équipe	**200,00 €**	**- €**	**500,00 €**
	participation à 3 eurotours		**300,00 €**	**- €**	

Remise des dotations 2019 aux clubs

Toutes les demandes ont pu être satisfaites : 35 clubs sur 104 soit 34 %

Un récépissé valant facture sera remis contre paiement de la quote part club.

Département	Nombre de clubs dotés	Département	Nombre de clubs dotés
01	6	42	4
03	Pas de demande	63	3
07	Pas de demande	69	6
15	2	73	4
26	5	74	Pas de demande
38	5		

Merci pour votre participation,
et pour votre attention
la LAM AURA vous invite à
poursuivre les échanges autour de
l’apéritif